



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01017

Numéro SIREN : 518 793 377

Nom ou dénomination : L ORANGERIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2015 sous le numéro de dépôt 3302

1

L'ORANGERIE

09 SEP. 2015

**Société à responsabilité limitée
au capital de 6'000 euros**

A3302

Siège social : 5 Rue Guibal

34500 BEZIERS

518 793 377 RCS BEZIERS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2014**

L'an Deux mille quatorze,

Le 29 décembre,

A 20 heures,

Les associés de la société L'ORANGERIE, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, divisé en 100 parts de 60 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 Rue Guibal 34500 BEZIERS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur André BERTRAND, propriétaire de 50 parts sociales

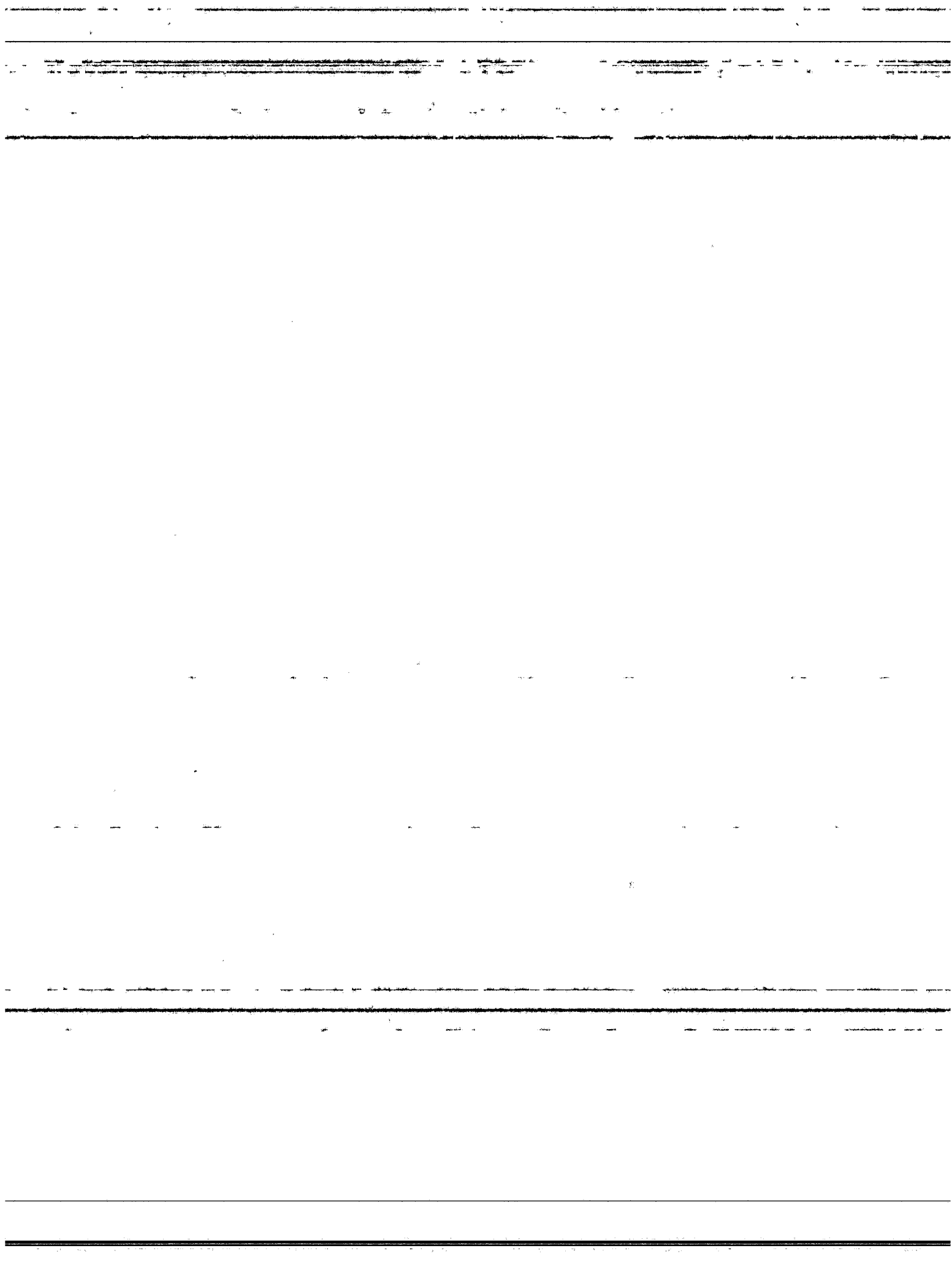
Monsieur Julien BERTRAND, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien BERTRAND, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision relative au remplacement de Monsieur ANDRE BERTRAND, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur ANDRE BERTRAND de ses fonctions de cogérant et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

